

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècle](#)[CollectionBoite_011-1-chem | Ouvriers. Famille -- sexualité. Item](#)[Belloc. Cours de médecine légale, an IX | Forme des rapports médicaux](#)

Belloc. Cours de médecine légale, an IX | Forme des rapports médicaux

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0008

SourceBoite_011-1-chem | Ouvriers. Famille -- sexualité.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Belloc, Jean-Jacques](#)

Références bibliographiques[Belloc, J.J., Cours de médecine légale judiciaire, théorique et pratique](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Belluc.
Cours de med. légale.
An. IX

Forme du rapport médical.

Le rapport devant comporter :

- 1/ La formule : qualité de l'off. de santé ; la requête ou l'ordre de visite, la qualité du malade ou du mort, l'heure
- 2/ L'historique ou l'exposé : lieu où l'on s'est transporté ; situation du malade ou du mort ; questions à l'urgence.
- 3/ Le diagnostic ou rapport médical ; elle comporte l'opinion et l'examen relatif au délit ou à la maladie
- 4/ La décision : le jugement du médecin sur l'état du sujet, sur la nature de la maladie ou du décès, sur leur cause ; le pronostic.

BnF
MSS

Ms 11-21

